



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 93268

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'intégrer aux cours de technologie des classes de 3e, une initiation au monde de l'entreprise et d'incorporer dans les programmes de l'enseignement secondaire un éveil des élèves à l'esprit d'entreprendre. Née des travaux de réflexion engagés par le comité d'initiative économique locale de Flandre, cette proposition s'assigne pour objectif essentiel la découverte de ce qu'est un entrepreneur dans la dynamique d'entreprendre ; la préoccupation étant, à la fois, de faire découvrir « le métier d'entrepreneur » et de susciter, chez certains élèves, l'intérêt pour un tel métier. Conduite sous la responsabilité des inspections académiques et dans le cadre d'un large partenariat associant enseignants, chefs d'entreprise, organismes consulaires ou organismes spécialisés dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise, cette action de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre peut, également, prendre la forme d'une expérimentation, menée par les jeunes sur la base d'un projet simple et concret ; l'objectif de ce travail d'équipe serait, en l'occurrence, de révéler, aux jeunes, leur capacité à mener un projet et à découvrir les conditions pour faire réussir ce projet (ses différentes étapes, les difficultés rencontrées, les moyens à mobiliser pour les résoudre...). Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement concernant les suites susceptibles d'être données à cette proposition et savoir s'il est prévu de rénover les contenus pédagogiques des enseignements secondaires et professionnels, notamment par la prise en compte des valeurs de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93268

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4598